

**TOUS LES ENSEIGNANTS PARTICIPANT AU MOUVEMENT DOIVENT COMPLETER
CETTE FICHE DE RENSEIGNEMENT.**

**Elle est à retourner impérativement avec l'accusé réception pour le vendredi 7 mai
2010 délai de rigueur.**

**Division du Personnel Enseignant - Cité Administrative Tirlet -
51036 Châlons en Champagne Cédex**

**FICHE DE RENSEIGNEMENT
SECONDE PHASE DU MOUVEMENT**

- **Professeurs des écoles titulaires**
- **Instituteurs titulaires**
- **Professeurs des écoles stagiaires**

Nom d'usage :

Prénom :

Nom patronymique :

Date de naissance :

Cette fiche de renseignement sera consultée lors des affectations de la 2nde phase du mouvement.

Il est obligatoire de renseigner la priorité A ou B.

Si vous optez pour la priorité A, on considérera la nature de poste classée n°1.

Les secteurs géographiques seront alors examinés dans l'ordre de votre classement jusqu'à découverte d'un poste.

Si nécessaire, les natures de postes suivantes seront traitées selon la même procédure.

Si vous optez pour la priorité B, on considérera le secteur géographique classé n°1

Les natures de postes seront alors examinées dans l'ordre de votre classement jusqu'à découverte d'un poste. Si nécessaire, les secteurs géographiques suivants seront traités selon la même procédure.

Exemple 1

Vous choisissez **priorité A** (nature des postes)

Votre choix 1 : « Élémentaire »

Votre choix 2 : « Maternelle »

etc...

La procédure de recherche sera :

Recherche d'un poste élémentaire parmi les secteurs géographiques que vous avez classés.

Par exemple :

1- Châlons urbain, 2- Châlons rural, 3 - Epernay rural, 4 - Vitry urbain, 5 - Vitry rural, etc...

Si rien ne vous est attribué en « élémentaire » votre choix 2 « maternelle » sera étudié de la même manière dans l'ordre du classement des secteurs et ce jusqu'à épuisement de la liste.

Attention ! Tous les secteurs géographiques seront passés en revue jusqu'à ce qu'une affectation vous soit trouvée.

Il est dans votre intérêt de classer la totalité des 12 secteurs.

Remarque : pour les PE2 sortants et Stagiaires, il n'y a pas obligation à classer les postes ASH, EREA, SEGPA, UPI.

Exemple 2

Vous choisissez **priorité B** (secteur géographique)

Votre choix 1 : Épernay Urbain,

Votre choix 2 : Épernay Rural

etc...

La procédure de recherche sera :

Recherche d'un poste sur « Épernay Urbain » dans l'ordre de classement des natures de postes.

Étude si nécessaire de votre **choix 2 « Épernay Rural »** selon la même procédure.

